

En 1869/70 nous retrouvons encore une fois les noms de *Servais* et *Munchen* liés à la question ferroviaire : au moment du procès intenté par le gouvernement contre la Société Guillaume-Luxembourg dont le pays avait lieu d'être mécontent. C'est en tant que chef du gouvernement, qu'il présidait depuis le 3. 12. 1867, que *Servais* avait chargé *Munchen* de la défense des intérêts de l'Etat. Mais si l'on doit reconnaître qu'au cours de ce procès *Charles Munchen* eut l'occasion de faire briller toutes ses qualités de jurisconsulte, cela ne veut pas dire qu'aucun lustre n'ait émané de son pittoresque confrère, le grand avocat *Guillaume Leibfried*.



Les trois filles de Charles Munchen.

LAURE                      ANGÈLE                      RÉSIE

On a peine à se figurer de nos jours l'agitation que provoqua cette affaire judiciaire non dépourvue de coups de théâtre et où il s'agissait également de défendre la validité des actes de concessions de chemins de fer et de minières accordées à la Société Prince Henri.

Emmanuel Servais, loin d'être rassuré sur l'issue du procès, d'ailleurs perdu en première instance, ne cache pas sa joie, après avoir obtenu gain de cause en cours d'appel. (30)

Voici encore quelques données concernant *Munchen*, homme de droit.

En 1850 il fit paraître la première série de la *Pasinomie luxembourgeoise* qui, servant de continuation à la *Pasinomie belge*, donna